



AG2R LA MONDIALE

SANTÉ

Tarifs

Date d'effet

1^{er} octobre 2018

CCN des Bureaux d'Études Techniques, Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils (CCN n° 3018)

POUR L'ENTREPRISE

Adhésion collective et obligatoire pour le salarié

La cotisation « salarié » est répartie à hauteur de 50% pour l'employeur et 50% pour le salarié et est prélevée sur le bulletin de salaire.

Personne(s) couverte(s)	Régime conventionnel Socle	Formule Médium (y compris régime Socle)	Formule First (y compris régime Socle)
Salarié + enfant(s)			
Régime général	47 €	64,60 €	91,60 €
Régime Alsace-Moselle	31 €	48,60 €	75,59 €
Uniforme*			
Régime général	70,60 €	102,60 €	144,60 €
Régime Alsace-Moselle	49,60 €	81,60 €	122,60 €

POUR LE SALARIÉ

Adhésion individuelle et facultative pour couvrir le conjoint

La cotisation sera prélevée chaque mois sur le compte bancaire du salarié.

Personne couverte	Régime conventionnel Socle	Formule Médium** (y compris régime Socle)	Formule First** (y compris régime Socle)
Conjoint			
Régime général	34 €	48,60 €	65,60 €
Régime Alsace-Moselle	22 €	36,59 €	53,60 €

La définition retenue pour la couverture des ayants-droit est celle des Conditions Générales.

*La structure de tarifs « Uniforme » concerne le salarié, son ou ses enfant(s) ainsi que son conjoint.

**Uniquement dans le cadre d'une adhésion collective et obligatoire souscrite par l'entreprise.